

Chambre des régions

45^e SESSION

Strasbourg, 25 octobre 2023

CPR(2023)45-02

17 octobre 2023

Introduction aux débats sur les thèmes :

Le rôle des régions dans la transition énergétique

et

Atteindre les objectifs de développement durable : l'expérience régionale et les leçons apprises

Documents de réflexion établis par le Secrétariat

Le rôle des régions dans la transition énergétique

Lors de sa session d'octobre 2023, la Chambre des régions du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux tiendra un débat sur le rôle des régions dans la transition énergétique. Ce débat sera l'occasion de mettre en avant des exemples de bonnes pratiques de la part d'acteurs politiques régionaux œuvrant à assurer la transition vers de nouvelles formes de production et d'approvisionnement énergétiques dans leur région, ainsi que d'évoquer les difficultés rencontrées dans ce cadre. Les participants s'emploieront également à déterminer dans quelle mesure les assemblées et les gouvernements régionaux disposent de l'autonomie politique nécessaire pour mettre en œuvre efficacement des politiques de conversion à une énergie verte dans l'intérêt de leurs citoyens.

La politique énergétique figure parmi les priorités des décideurs politiques, y compris le Pacte vert de l'UE lancé en décembre 2019 et l'engagement pris par les dirigeants lors du Sommet de cette année sur les ODD des Nations Unies de relever de manière urgente et immédiate les défis du changement climatique¹. La nécessité d'une action urgente face au changement climatique est également soulignée dans la Déclaration de Reykjavik du Conseil de l'Europe adoptée lors du récent 4^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement².

En outre, les marchés européens de l'énergie ont connu ces deux dernières années des bouleversements résultant principalement de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine. De nombreux pays ont été contraints de remettre en question des dispositifs d'approvisionnement énergétique mis en place de longue date et de chercher de nouvelles sources d'approvisionnement. Dans certains endroits, cela a conduit à une résurgence temporaire de formes d'énergie plus polluantes telles que le charbon. Dans le même temps, les gouvernements nationaux se sont employés à ce que les investissements dans le secteur de l'énergie soient « à l'épreuve du temps », par exemple en planifiant l'économie de l'hydrogène.

Toutefois, ces faits récents ne changent rien au « trilemme de l'énergie » sous-jacent auquel les responsables politiques et les sociétés sont confrontés. Pour être efficaces, les politiques énergétiques doivent parvenir à la fois à diminuer les émissions de carbone, à sécuriser l'approvisionnement en énergie et à garantir des prix abordables. Les impératifs de durabilité qui sous-tendent la transition énergétique figurent depuis un certain temps déjà parmi les priorités des responsables politiques des différents niveaux de gouvernance. L'accès à une énergie propre à un prix abordable est l'un des dix-sept Objectifs de Développement Durable et cet accès est crucial pour le respect des engagements énoncés dans l'Accord de Paris sur le climat.

Les autorités locales et régionales contribuent de manière substantielle à la transition énergétique et représentent environ les deux tiers des investissements liés au climat³. Niveau le plus proche des citoyens, elles sont les mieux placées pour sensibiliser ceux-ci à l'importance et la pertinence des investissements dans l'efficacité énergétique et dans les projets de petite et moyenne ampleur relatifs aux énergies renouvelables. Les pouvoirs locaux et régionaux peuvent donc eux aussi jouer un rôle clé dans la mobilisation de l'ensemble de la société pour répondre aux défis liés à la transition énergétique.

Le Congrès a contribué à ce processus en s'employant – avec une efficacité reconnue – à encourager les autorités régionales à jouer un rôle dans la transformation des politiques énergétiques. La résolution 335 (2011) du Congrès soulignait un changement de modèle dans le secteur de l'énergie, prédisant à juste titre que les autorités locales et régionales auraient un rôle décisif à jouer dans la transition énergétique. Dès 2011, le Congrès affirmait que les autorités locales et régionales devraient jouer un rôle déterminant en tant que consommatrices d'énergie, planificatrices de l'espace urbain, investisseurs, productrices et distributrices d'énergie, et montrer l'exemple à la population et aux acteurs locaux⁴. La résolution appelait à une coopération étroite à tous les échelons administratifs pour une

¹ Déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale, A/HLPF/2023/L.1, disponible [sous ce lien](#).

² Sommet de Reykjavik du Conseil de l'Europe « Unis autour de nos valeurs », disponible [sous ce lien](#)

³ OCDE (2019), « *Financing climate objectives in cities and regions to deliver sustainable and inclusive growth* : », Document d'orientation sur l'environnement de l'OCDE, n° 17.

⁴ Résolution 335 (2011)¹, Approvisionnement en énergie et efficacité énergétique aux niveaux local et régional : vers une transition énergétique

décentralisation des politiques énergétiques de telle manière que les autorités régionales puissent disposer de compétences et de responsabilités suffisantes en matière d'approvisionnement en énergie et de son utilisation.

Le succès de la transition vers un cadre énergétique durable nécessitera encore des investissements et des efforts importants de la part des citoyens et des petites et moyennes entreprises locales. Grâce à leurs liens étroits avec les citoyens, les niveaux locaux et régionaux de gouvernance ont aussi un rôle clé à jouer pour parvenir à un consensus et favoriser la confiance des citoyens, deux facteurs essentiels pour garantir le succès des projets d'infrastructures à grande échelle qui seront cruciaux pour le nouveau modèle énergétique.

L'expérience récente montre que les mécanismes de partage des profits, dans le cadre desquels les collectivités territoriales bénéficient directement des projets d'infrastructures énergétiques de leur territoire, peuvent aussi être déterminants pour garantir l'adhésion des populations locales aux investissements énergétiques⁵. Cela semble particulièrement vrai pour les projets d'infrastructures renouvelables parfois controversés tels que les grands parcs d'éoliennes ou les lignes de transmission à haute tension.

Le débat fait suite à un échange de vues qui s'est tenu lors de la réunion de mars 2023 du Bureau de la Chambre des régions avec la province de Gérone (Espagne). L'échange portait sur le « Plan Énergie durable et Action pour le climat » de cette province, incluant la mise en place d'une « communauté énergétique » et des efforts pour promouvoir, au moyen de subventions et d'autres mesures d'incitation, la transition vers des sources respectueuses de l'environnement à l'échelle des 221 communes de la province. Le Plan d'action incluait aussi la création de huit « bureaux de la transition énergétique » répartis dans toute la province. Sur une période de quatre ans, la mise en œuvre du Plan a attiré plus de 16 millions d'euros d'investissements. La province de Gérone est l'une des trois régions pilotes du projet ePlanet H2020. Ce projet européen vise à faciliter le déploiement d'actions coordonnées du secteur public en vue de la transition énergétique et contribuera au débat avec la participation du vice-gouverneur de la Crète (Grèce), une région membre de l'Alliance des régions pour la transition énergétique.

Atteindre les objectifs de développement durable : l'expérience régionale et les leçons apprises

La table ronde de la Chambre des régions « **Atteindre les objectifs de développement durable : l'expérience régionale et les leçons apprises** » s'inscrit dans le prolongement de la recommandation 493 (2023) du Congrès adressée au Sommet des Nations Unies sur les ODD, adoptée en mars pendant la 44^e Session. Dans cette recommandation, le Congrès appelle à accélérer la localisation des ODD et à davantage impliquer les autorités locales et régionales dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030, demandant aux gouvernements nationaux de donner aux autorités locales et régionales une autonomie d'action adéquate et des moyens suffisants pour atteindre les ODD dans leurs collectivités. Cette recommandation va de pair avec l'avis « **Progrès accomplis dans la mise en œuvre des ODD** » adopté par le Comité européen des régions en février 2023. Le moment est également opportun pour un débat de la Chambre des régions sur ce thème, puisque la Déclaration politique du Sommet de septembre 2023 des Nations Unies sur les ODD engage à une plus grande localisation des ODD et reconnaît le rôle des autorités locales et régionales dans leur mise en œuvre, une reconnaissance à laquelle le Congrès appelle de longue date.

Depuis maintenant plus d'une vingtaine d'années, le Congrès développe ses activités dans différents domaines directement liés à la réalisation des ODD, tels que la promotion des droits humains, la lutte contre la discrimination, l'égalité de genre et la gouvernance locale et régionale, ou encore l'éthique publique, la participation citoyenne, la gestion des migrations et l'inclusion sociale. Les activités statutaires et de coopération du Congrès répondent à douze des dix-sept ODD. En vue de la bonne mise en œuvre des objectifs, le Congrès coopère avec un large éventail d'acteurs, tant au sein de

⁵ Akzeptanzfördernde Faktoren erneuerbarer Energien, BfN-Skripten 551 disponible [sous ce lien](#).

l'Organisation qu'au-delà. En 2019, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté la résolution 2272 (2019) appelant à développer les synergies entre les deux institutions en vue de la mise en œuvre des ODD.

Le Congrès est fermement convaincu que les nouvelles stratégies pour la mise en œuvre des ODD devraient privilégier l'initiative territoriale, du fait que les niveaux locaux et régionaux peuvent adopter une approche plus inclusive, eu égard en particulier à leur plus grande capacité à associer les différents acteurs présents sur le terrain. Les villes et les régions jouent un rôle clé dans la mise en œuvre des ODD, dont les deux tiers ne peuvent être réalisés sans leur implication. Une gouvernance multiniveaux est donc nécessaire.

En octobre 2019, la Chambre des régions a déjà tenu un débat sur la « **Mise en œuvre des ODD : le rôle des régions** ». À cette occasion, Carolina DARIAS SAN SEBASTIÁN, Conseillère du Gouvernement des Canaries (Espagne), avait présenté le Plan d'action de la Communauté autonome des Canaries sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

L'année 2023, où la mise en œuvre de l'Agenda arrive à mi-parcours, est le moment opportun pour tenir un nouveau débat sur ce thème, et cela d'autant plus que, ces quelques dernières années, la pandémie de covid-19, la guerre en Ukraine, la hausse de l'inflation et la crise énergétique en Europe ont mis un frein aux activités visant à atteindre les ODD. Cette table ronde sera donc l'occasion pour les régions sélectionnées de partager leurs expériences sur la réponse à ces crises et sur la manière dont celles-ci ont affecté leur action pour la réalisation des ODD.

L'objectif est d'examiner les approches et pratiques adoptées par les régions européennes sélectionnées pour mettre en œuvre les ODD, en s'arrêtant à la fois sur leurs succès et leurs échecs. Des élus provenant de régions ayant publié, de manière régulière et/ou récemment, des Examens locaux volontaires (ELV) prendront part à ce débat pour y présenter des exemples et des bonnes pratiques. Les ELV permettent une meilleure adhésion des autorités locales à l'Agenda 2030 et ils peuvent être un outil précieux du fait qu'ils reflètent la réalité sur le terrain, montrent ce qui fonctionne à l'échelle territoriale et recensent les progrès réalisés vers les indicateurs cibles. Il est important de donner la parole aux autorités régionales qui œuvrent activement à la réalisation des ODD, car les indicateurs nationaux et les Examens nationaux volontaires ne suffisent pas à donner une vision et une feuille de route détaillées des actions concrètes au niveau local.

Seront également évoquées lors de la table ronde des questions telles que les processus d'élaboration et de publication des ELV, l'importance d'associer les autorités régionales à la réalisation des ODD et la nécessité d'une coordination avec les autorités nationales, notamment pour l'assistance et le soutien que le pouvoir central apporte aux autorités locales. Les participants s'intéresseront également, entre autres sujets, à la participation des citoyens – et plus précisément des jeunes – à ce processus. D'une manière générale, la table ronde vise à faire le point sur la situation des autorités régionales du point de vue des divers aspects évoqués dans la recommandation du Congrès.